

- Sur les surveillants-adjoints, 4 interrégions sont déjà ciblées pour accueillir ces derniers. Il s'agit de Lille, Lyon, Marseille et Paris. Pour cette fin d'année, on devrait en dénombrier 100.

- Sur la formation initiale de surveillant pénitentiaire à 8 mois au lieu de 6, elle devrait intervenir pour septembre 2025. Cette dernière devrait intégrer les modules missions extérieures.

- Sur les personnels de commandement, 650 agents ont effectué leur droit d'option soit 27 % du corps. De prochaines discussions viendront compléter la cartographie des ex-CSP.

Il y aura donc dans le timing à suivre à minima deux réunions spécifiques concernant le personnel de commandement en lien avec les futurs textes et une sur la mobilité des filières expertise et encadrement puisqu'en écartant une possible cartographie, il va bien falloir connaître comment les agents vont pouvoir muter selon leurs filières d'appartenance...

Si le passage de l'ensemble des textes finaux doit intervenir en CSA de l'Administration Pénitentiaire prévu en juillet, **la CGT Pénitentiaire** ne cautionnera pas que ces derniers permettent de faire la part belle à une présélection de copinage et au profilage des postes dans les filières concernant la mobilité...

**On peut tromper une fois 1000 personnes mais
on ne peut pas tromper 1000 fois une
personne...!!!**

Montreuil le 25 mars 2024